

15ème législature

| | | |
|---|--|--|
| Question N° : 43301 | De Mme Sophie Panonacle (La République en Marche - Gironde) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Travail, emploi et insertion | | Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique |
| Rubrique >travailleurs indépendants et autoentrepreneur | Tête d'analyse >Aides destinées aux travailleurs indépendants | Analyse > Aides destinées aux travailleurs indépendants. |
| Question publiée au JO le : 21/12/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 22/02/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

Mme Sophie Panonacle attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur les aides destinées aux travailleurs indépendants. Malgré les dispositifs mis en place depuis 2017, un nombre encore trop élevé d'artisans, micro-entrepreneurs et commerçants sont écartés des dispositifs d'aides, soit par une mauvaise information, soit par une mauvaise orientation. Ils subissent trop souvent un rejet des dossiers de demande. Aussi, elle lui demande quelles mesures sont envisagées pour mieux répondre aux engagements de son ministère concernant le soutien aux travailleurs indépendants.